

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2012 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2012 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, André Tousignant, Stanley Boucher, Michèle Thériault et Michel Choquette sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Le conseiller Kevin Mackey est absent.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La mairesse, madame Nathalie Bresse, désire offrir en son nom et au nom des membres du conseil leurs sincères sympathies à monsieur Normand Galarneau et madame Renée Lebrun sa conjointe pour le décès de son père monsieur Gaston Lebrun.

2012-09-144 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux:**
 - 3.1 Séance ordinaire du 13 août 2012
 - 3.2 Séance extraordinaire du 20 août 2012
- 4. 1^{ère} période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)**
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune
- 6. Information au conseil et correspondance**

Dépôt de la liste de correspondances pour le mois d'août 2012
- 7. Rapports des comités**
 - 7.1 Finances – Subventions :
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer
 - 7.2 Autres comités :
 - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles**
 - 8.1 Résolutions à adopter :
 - 8.1.1 Résolution pour une demande à la CPTAQ – monsieur Hugo Simard
 - 8.1.2 Colloque régional sur la Sécurité civile de l'Estrie – 18 octobre 2012
 - 8.1.3 Formation pour monsieur Stéphane Roy
 - 8.1.4 Développement Sébastien Loubier
 - 8.1.5 Certificat de conformité de la traverse des motoneiges
 - 8.1.6 Acceptation du nom de rue « JASPE » projet du promoteur « Les Associées Darette Inc. »
 - 8.1.7 Honoraire pour les mariages civils
 - 8.1.8 Résolution pour la demande à la CPTAQ de madame Véronique Ellyson
 - 8.1.9 Remplacement des disques du système secondaire aux biodisques

9. Adoption des règlements

9.1 **Annuler** le règlement 552 – Amendement au règlement no. 503A article 79 et règlement no.534 article 3, Vente extérieure sur la route 112 et la rue Principale.

9.2 **Annuler** le règlement numéro 558 – Prolongement des réseaux aqueduc et égouts sur la rue Desruisseaux.

10. Avis de motion à donner –

10.1 Règlement numéro 559 – modifiant le plan d'urbanisme numéro 435.

10.2 Règlement numéro 560 – modifiant le règlement de zonage numéro 436.

10.3 Règlement numéro 561 – modifiant le règlement de zonage numéro 436.

10.4 Règlement numéro 562 – modifiant le règlement des permis et certificats numéro 441.

10.5 Règlement numéro 563 – contrôle de l'éclairage extérieur (Pollution lumineuse).

10.6 Règlement numéro 564 – modifiant le règlement de zonage numéro 436.

10.7 Règlement numéro 565 – abroger et remplacer le règlement numéro 483 concernant les normes et exigences de construction des chemins et rues.

10.8 Règlement numéro 566 – modifiant le règlement 503-A, article 11, hautes herbes.

11. Varia affaire nouvelle

11.1 Écosphère – rencontre d'information

12. 2ième période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour)

13. Levée de la séance ordinaire

14. Prochaine séance ordinaire : Lundi le 1^{er} octobre 2012 à 19 h 30

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 septembre 2012 soit approuvé et adopté tel que déposé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2012-09-145 ^{3.1} **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2012 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2012 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2012-09-146 ^{3.2} **PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOUT 2012 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 août 2012 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS : 19 H 40

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)

Procédure à suivre pour poser une question

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Madame Lesly-Anne Grégoire: Concernant la plage horaire afin que les cours de natation durant la période estivale se donnent en dehors des heures du SAE (Service d'animation estivale).

Monsieur Jean-Yves Pilote: Concernant le moment où s'effectueront les travaux du pont sur le chemin Roberge.

Monsieur Paul-Émile Laliberté: Concernant la borne incendie près de chez lui, 5918 route 112, sera-t-elle rehaussée.

Monsieur Jacques Gourde:

- Concernant un suivi des travaux d'accotement sur le chemin Galipeau ;
- Concernant un suivi du dossier des bornes 911 - numéros civiques.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 55.

6.
DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de correspondance pour le mois d'août 2012.

7.1.1.
2012-09-147 COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 6 septembre 2012 au montant de **125,064.96 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2
RAPPORT DES COMITÉS :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse :

- Concernant le transport collectif de la MRC, les coûts actuels, les prévisions, le service sur demande etc. ...

Madame Diane Talbot :

- Concernant la soirée Casino organisée par la Chambre de Commerce qui aura lieu à Ascot Corner.

Monsieur André Tousignant

- Concernant les activités qui reprennent ; sécurité civile, service incendie etc. ...

Monsieur Stanley Boucher :

- Informe les gens qu'il n'y a plus de compost gratuit à l'écocentre ;

- A assisté à une rencontre chez Domtar sur la gestion de leur forêt ;
- Retour sur le gala organisé par les jeunes du SAE ;
- Information sur un arbuste en provenance de la Chine du nom de « Nerprun ».

Madame Michèle Thériault :

- Le comité du journal se rencontre le 13 septembre prochain et aimerait avoir plus d'articles provenant des citoyens d'Ascot Corner.

Monsieur Kevin Mackey : Absent.

Monsieur Michel Choquette :

- Information concernant :
 - Le sommaire des permis de construction et rénovation ;
 - Les monts Stoke ;
 - Le forage dans les monts Stoke ;
 - Les travaux de réfection des ponts ;
 - Laisser-passer pour les Sentiers de l'Estrie.

2012-09-148 ^{8.1.1} **RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE A LA CPTAQ – MONSIEUR HUGO SIMARD :**

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne un changement d'usage en zone verte, « faire du garage un atelier d'ébénisterie »;

CONSIDÉRANT QU' il ne contrevient à aucun règlement municipal;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas de local commercial disponible en zone urbaine;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner appui la demande de monsieur Hugo Simard pour changer l'usage du garage en atelier artisanal d'ébénisterie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2012-09-149 ^{8.1.2} **COLLOQUE RÉGIONAL SUR LA SÉCURITÉ CIVILE DE L'ESTRIE :**

CONSIDÉRANT QUE le service de la Sécurité civile de l'Estrie organise un colloque régional le 18 octobre 2012 à Sherbrooke;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que messieurs André Tousignant et Daniel St-Onge assistent au colloque le 18 octobre 2012. **QUE** les coûts d'inscription au montant de 90.00 \$ chacun et les frais de déplacement selon la politique, soient payés par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2012-09-150 ^{8.1.3} **FORMATION POUR MONSIEUR STEPHANE ROY :**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités offre une formation aux inspecteurs municipaux sur les droits acquis à Drummondville les 10 et 11 septembre 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que monsieur Stéphane Roy assiste à la formation sur les droits acquis au coût de 517.39 \$ et qu'il utilise l'auto de la municipalité pour le transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2012-09-151 DÉVELOPPEMENT DE MONSIEUR SEBASTIEN LOUBIER :

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien Loubier est prêt à poursuivre son développement et finaliser la rue;

CONSIDÉRANT QUE certaines conditions doivent être respectées par le promoteur monsieur Sébastien Loubier :

PHASE I

- Au plus tard le 30 septembre 2013 - une première couche pour le pavage d'asphalte;
- Au plus tard le 30 septembre 2013 - faire une virée temporaire au lot numéro 8.

PHASE II

- Au plus tard le 30 septembre 2014 - une première couche pour le pavage d'asphalte;
- Au plus tard le 30 septembre 2014 - une deuxième couche pour le pavage d'asphalte pour les phases I et II;
- Un bond de garantie (*cautionnement*) ou un compte en fiducie (*notarié*) au nom du promoteur et de la municipalité afin que l'argent nécessaire pour le pavage d'asphalte des phases I et II lors de la vente de chacun des terrains soit déposé dans ce compte.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les nouvelles conditions de l'entente entre monsieur Sébastien Loubier et la municipalité d'Ascot Corner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2012-09-152 CERTIFICAT DE CONFORMITE DE LA TRAVERSE DES MOTONEIGES :

CONSIDÉRANT QUE par les années passées, la traverse de motoneiges située à l'intérieur de la municipalité « chemin Galipeau, près du ruisseau Dorman » a toujours été conforme;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a eu aucune modification à la traverse et à nos règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de donner le certificat de conformité à la traverse de motoneiges « chemin Galipeau, près du ruisseau Dorman » pour l'année 2012-2013 mais demande qu'une attention particulière soit portée à l'entretien du chemin Galipeau concernant la neige qui provient de la traverse des motoneiges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6
2012-09-153 **ACCEPTATION DU NOM DE RUE « JASPE » PROJET DU PROMOTEUR « LES ASSOCIES DARETTE INC. » :**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur Les Associés Darette Inc. demande que le nom de la nouvelle rue le long du chemin Galipeau soit Jaspe;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le nom de rue « Jaspe » et que la demande soit transmise à la Commission de la toponymie du Québec pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7
2012-09-154 **HONORAIRES POUR CÉLÉBRATION DE MARIAGES CIVILS :**

CONSIDÉRANT QUE lorsque madame la mairesse Nathalie Bresse célèbre un mariage civil, le coût est de 257.00 \$ et que cette somme est versée à la municipalité d'Ascot Corner;

CONSIDÉRANT QUE madame la mairesse doit se déplacer pour rencontrer les gens et consacrer du temps pour célébrer et compléter tous les documents nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte qu'une allocation de 100 \$ soit versée à la mairesse Nathalie Bresse pour chaque mariage célébré afin de couvrir les frais de déplacement et le temps consacrer à la célébration et aux formulaires à compléter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8
2012-09-155 **RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE A LA CPTAQ DE MADAME VÉRONIQUE ELLYSON :**

CONSIDÉRANT QUE la résidence située sur le lot 4 812 525 du cadastre du Québec a besoin d'une nouvelle source d'alimentation en eau;

CONSIDÉRANT QUE la source disponible se trouve sur le lot 4 180 568 du cadastre du Québec et que la vocation de celui-ci est agricole;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un puits de surface sur le lot 4 180 568 ne contrevient à aucun règlement municipal;

CONSIDÉRANT QUE le futur puits sera à plus de 30 mètres d'une parcelle en culture comme l'exige l'article 8 du règlement sur le captage des eaux souterraines relatif à la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner appuie la demande de madame Véronique Ellyson pour la construction d'un puits de surface à usage résidentiel sur le lot 4 180 568 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9
2012-09-156 **REMPACEMENT DES DISQUES DU SYSTEME SECONDAIRE AUX BIODISQUES :**

CONSIDÉRANT QUE durant les travaux en 2011, nous avons remplacé les disques du premier biodisque, maintenant les disques du second biodisque sont à changer;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des prix à deux soumissionnaires :

Les pièces de Seprotech installées par Balancement MC	22 500. \$
Les pièces et l'installation de Balancement MC	17 500. \$

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les travaux et le prix des pièces et l'installation de Balancement MC au coût de 17 500. \$ plus taxes.

Poste budgétaire : fonds de roulement et remboursé sur 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1
2012-09-157 **ANNULATION DES RÈGLEMENTS : NUMÉRO 552 – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 503A, ARTICLE 79 ET RÈGLEMENT NUMÉRO 534, ARTICLE 3 – VENTE EXTÉRIEURE SUR LA ROUTE 112 ET LA RUE PRINCIPALE :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU D'ANNULER** le règlement numéro 552 - amendement au règlement numéro 503A, article 79 et règlement numéro 534 article 3 - vente extérieure sur la route 112 et la rue Principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.2
2012-09-158 **ANNULATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 558 – PROLONGEMENT DES RÉSEAUX AQUEDUC ET ÉGOUTS SUR LA RUE DESRUISSEAUX :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU D'ANNULER** le règlement numéro 558 – prolongement des réseaux aqueduc et égouts sur la rue Desruisseaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.1
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 559 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 435

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Choquette qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 435 afin de régir l'implantation d'auberges rurales, de restaurations champêtres et de résidences de tourisme, d'inclure des dispositions relatives à l'implantation d'activités de seconde et de troisième transformation reliées à l'agriculture et à la forêt et d'intégrer certains éléments cartographiques.

Selon l'article no. 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.2

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 560 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Stanley Boycher qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 436, afin de régir l'implantation d'auberges rurales, de restaurations champêtres et de résidences de tourisme, d'inclure des dispositions relatives à l'implantation d'activités de seconde et de troisième transformation reliées à l'agriculture et à la forêt et d'intégrer certains éléments cartographiques.

Selon l'article no. 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.3

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 561 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Choquette qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 436 afin d'assurer la concordance entre le règlement de zonage et le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Saint-François ainsi que ses amendements.

Selon l'article no. 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.4

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 562 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 441

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Stanley Boucher qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement modifiant le règlement des permis et certificats numéro 441 afin de régir l'émission de permis pour les installations d'élevage à fortes charges d'odeur (porcs, veaux de lait, renards et visons) et l'émission d'un certificat d'autorisation pour les travaux sur le littoral des lacs et des cours d'eau.

Selon l'article no. 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.5

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 563 RELATIF AU CONTRÔLE DE L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR (POLLUTION LUMINEUSE)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Stanley Boucher qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement relatif au contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse).

Selon l'article no.445 du code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.6

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 564 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Choquette qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 436 afin de régir les bâtiments complémentaires, les bâtiments de toile et les piscines extérieures.

Selon l'article no. 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.7

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 565 – ABROGER ET REMPLACER LE RÈGLEMENT 483 CONCERNANT LES NORMES ET EXIGENCES DE CONSTRUCTION DES CHEMINS ET RUES

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller **Michel Choquette** qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement pour abroger et remplacer le règlement 483 concernant les normes et exigences de construction des chemins et rues.

Selon l'article no.445 du code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.8

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 566 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 503A, ARTICLE 11 – HAUTES HERBES

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller **Stanley Boucher** qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement numéro 566 pour modifier le règlement 503A, article 11 hautes herbes.

Selon l'article no. 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

11.1

2012-09-159 ÉCOSPHÈRE - RENCONTRE D'INFORMATION :

CONSIDÉRANT QU' il y aura une rencontre d'information sur l'Écosphère à Brome le 22 ou 23 septembre 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** messieurs Michel Choquette et Stanley Boucher soient mandatés pour assister à une rencontre d'information sur l'Écosphère le 22 ou 23 septembre 2012 à Brome et que leurs frais de déplacement soient remboursés par la municipalité selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

12.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS 20 H 50

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)

Procédure à suivre pour poser une question

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Donald Lachance: À savoir si le conseil a discuté du budget loisir et Club d'Âge d'Or.

Monsieur Jacques Gourde: Concernant le coût pour la municipalité lors d'une nouvelle propriété dans les développements.

Madame Pierrette Hardy :

- À savoir si c'est la municipalité qui a installé l'enseigne à l'entrée du côté est de la municipalité, d'East Angus vers Ascot Corner ;
- Concernant de l'information au sujet des forages dans les monts Stoke.

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 9 H 05.

2012-09-160 ^{13.} **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **QUE** la séance ordinaire soit levée à 9 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE : Lundi le 1^{er} octobre 2012 à 19 h 30.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE

